

Toulon, le 13 mars 2025

Estelle MALLIET
Service Agriculture et Forêt
Mission Défrichement
Tél : 04.94.46.81.94

**M. CANTEPE François
1420 Route de Grasse**

83830 FIGANIERES

Objet : Accusé de réception d'une demande d'autorisation de défrichement

Référence: Dossier n°**25.054/40** (à rappeler dans toute correspondance)
Superficie à défricher demandée (m²) : **16 138**

Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation de défrichement au nom de **M. CANTEPE François**, concernant la (les) parcelle(s) cadastrée(s) :

- Section-parcelle(s): **AD 541 – 1814 -1818**
- Lieu-dit: **TERRISOLE**
- Commune: **FIGANIERES**

J'accuse réception de votre demande déposée le 19/02/2025, et enregistrée sous le n° 25.054/40.

La complétude sur le plan formel de votre dossier (caractère exhaustif de son renseignement et fourniture des pièces jointes requises) sera prochainement étudiée.

Si votre dossier est complet, et si aucune décision expresse de l'administration n'intervient dans un délai de deux mois à compter de la date indiquée ci-dessus, soit avant le **19/04/2025**, votre demande donnera lieu à une décision implicite d'acceptation. Vous pourrez alors, et uniquement dans ce cas, demander par écrit une attestation en ce sens qui vous sera délivrée par mon service.

Si votre dossier est incomplet, des pièces ou éléments complémentaires vous seront demandés. Le délai de deux mois précité ne commencera à courir qu'à compter de la réception de toutes les pièces et informations complémentaires requises.

Je précise que ce courrier n'est donc pas un accusé de réception de votre dossier complet et qu'il ne préjuge en aucun cas des suites qui seront données à votre demande d'autorisation de défrichement.

En vertu de l'article L. 341-4 du Code forestier, une copie du présent courrier est adressée au maire de la commune sur laquelle se situe le terrain dont le défrichement est envisagé.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La secrétaire administrative

Estelle MALLIET